



Donation et usufruit lors succession

Par **avatar12**, le **17/08/2018** à **15:01**

Bonjour

Mes parents avaient fait une donation d'un appartement à un de mes frères et moi même pour que les choses soient équitables avec un autre frère ayant bénéficié qq's années auparavant d'une donation en argent. (Nous sommes 3 enfants)

L'appartement a été vendu du vivant de ma maman veuve, car elle a du aller en foyer logement, et maintenant en EHPAD. Elle a lors de cette vente touché 30% de la vente en tant qu'usufruitière.

Elle a fait un papier précisant que les 30% nous revenait à moi et mon frère car la donation concernait la totalité de la valeur de l'appartement. Cette somme est actuellement une partie de l'assurance vie dont les bénéficiaires sont les 3 enfants. Quelles sont svp les solutions pour que ces 30% nous soient réservés avant partage en 3 , lors d'une succession pas encore en cours, car ma maman a 90 ans mais est en très bonne santé, dieu merci.